



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux-centième session

200 EX/3.INF
PARIS, le 5 août 2016
Anglais et français seulement

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 59 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL EXÉCUTIF

Résumé

Conformément à l'article 59.2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, la Directrice générale présente ci-après les ajustements structurels proposés concernant le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS). Ces ajustements visent à soutenir les efforts constamment déployés en vue d'une exécution du programme efficace et efficiente, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les ajustements proposés s'inscrivent dans les limites du plan de dépenses de 518 millions de dollars pour 2016-2017 approuvé par la Conférence générale à sa 38^e session.



Ajustement de la structure du Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) :

1. Les ajustements proposés visent à renforcer une structure uniforme et resserrée, à traiter les questions transversales de façon coordonnée et à accroître la communication et la sensibilisation, afin que le secteur réponde plus efficacement aux besoins et priorités des États membres, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
2. Le secteur s'articulera autour de deux piliers, chacun placé sous l'autorité d'un Directeur de classe D-1, l'un étant consacré aux politiques et programmes, l'autre aux partenariats et à la communication.
3. Le Directeur du pilier « Politiques et programmes » sera chargé du suivi de l'orientation stratégique et devra guider la planification, la coordination, la gestion et la supervision des activités de programme afin de tirer le meilleur parti des synergies intrasectorielles et intersectorielles. Le pilier « Partenariats et communication » sera quant à lui chargé d'établir et de maintenir des partenariats efficaces et assumera entre autres des fonctions liées aux communications stratégiques, notamment la supervision des publications et la gestion des connaissances. Son Directeur concentrera ses efforts sur la mobilisation intégrée des ressources. Le pilier « Partenariats et communication » travaillera en étroite collaboration avec le Bureau de la planification stratégique (BSP) et la Division de l'information du public (DPI) du Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI), afin de promouvoir le mandat du secteur et de mieux faire connaître SHS aux niveaux mondial, régional et national.
4. Les six sections de programme, chacune dirigée par un chef (P-5), sont maintenues dans la nouvelle structure et relèvent des deux directeurs. Il s'agit de la Section de la recherche, de la politique et de la prospective (SHS/RPF), de la Section du dialogue interculturel (SHS/ICD), de la Section de l'histoire et de la mémoire pour le dialogue (SHS/HMD), de la Section de l'inclusion et des droits (SHS/INC), de la Section de la bioéthique et de l'éthique des sciences (SHS/BIO) et de la Section de la jeunesse et des sports (SHS/YSS).
5. Le Bureau exécutif – fusion des unités EO et AO – sera composé de deux unités, à savoir l'Unité de la planification et du suivi du programme, et l'Unité des finances et des opérations. L'AO continuera de rendre compte à l'ADG pour les questions liées à la fonction de certificateur.
6. L'organigramme est joint en annexe pour référence.

